



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



Cachet S.A.I.D.V. :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 103/2016 DU 18 AOUT 2016

Portant création d'un comité consultatif pour la vallée de Hamuta.

Date de convocation : 10 AOUT 2016	L'an deux mille seize, le dix-huit août, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Marie-Madeleine MAO, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 10 AOUT 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 19 AOUT 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : 26 AOUT 2016							
Résultats des votes :							
VOTANTS	31						
POUR	31						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>08</td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	23	PROCURATION	08
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	23						
PROCURATION	08						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Marie-Madeleine MAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Turere FOLIAKI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	Keehi WONG
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 103 /2016 DU 18.08.2016

Portant création d'un comité consultatif pour la vallée de Hamuta

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article L 2143-2 selon lequel le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Le règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 9 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, un comité consultatif composé d'élus et de personnes n'appartenant pas au conseil municipal permet de consulter un regroupement mixte sur des projets communaux intéressants ces membres ; que ces derniers peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ;

Considérant qu'un comité consultatif pour la vallée de Hamuta serait opportun afin de favoriser les échanges avec ses habitants qui souhaitent participer au développement de leur vallée ;

Considérant qu'il convient d'en acter la création ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.08.2016

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, un comité consultatif pour la vallée de Hamuta est créé pendant toute la durée du présent mandat.

Article 2 : Le comité consultatif est composé de dix (10) membres :

- M. Heimana TAURAA, Président et adjoint au Maire
- Mme Monique BARSINAS, Vice-présidente et représentante de l'association Hamuta Val
- Mme Keehi WONG, Membre et conseillère municipale
- M. Léon MAKE, Membre et conseiller municipal
- Mme Turere FOLIAKI, Membre et conseillère municipale
- M. Théodore TETUAETARA, Membre et conseiller municipal
- Mme Aveline TERE, Membre et représentante de l'association Vaipahu
- M. Tarapati FENUAITI, Membre et représentant de l'association Hamuta Plateau
- M. TAUTU Juliano, Membre et représentant de l'association Coteaux de Hamuta
- M. SANTOS Jean, Membre et représentant de l'association Fa'a'apu no Hamuta

Article 3. : Le comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur toute question ou projet communal intéressant les services publics et équipements de proximité de la vallée de Hamuta et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Article 4. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5. : Le directeur général des services, le chef du service de l'action sociale et éducative et le chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire, y'

Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le 25 AOÛT 2016 et publication du 26 AOÛT 2016

Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,



Edouard FRITCH
Le Maire

